



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ligne Lyon Turin

Question écrite n° 15745

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la remise en cause très explicite du projet de liaison ferroviaire à grande vitesse Lyon - Turin exprimée dans le rapport d'audit conduit par le conseil général des ponts et chaussées et l'inspection générale des finances sur les grandes infrastructures de transport. Ce projet, le plus important concernant une liaison transalpine depuis des décennies, a été unanimement approuvé par les responsables politiques et économiques des régions concernées, à savoir Rhône-Alpes en France, le Val d'Aoste et le Piémont en Italie. Il répond à une logique de délestage des itinéraires routiers transalpins, en même temps qu'il permettra un raffermissement des liens économiques qui unissent les trois régions frontalières citées. Enfin, il constitue l'opération la plus significative, sinon la seule digne d'intérêt, qui traduise la volonté affichée par notre pays de développer le trafic voyageur et de fret par voie ferrée, en conformité avec les orientations arrêtées par les Quinze au sein de l'Union européenne. Dans ces conditions, une remise en cause du projet apparaît inopportune, en même temps qu'elle menace d'entraver le développement de la région Rhône-Alpes pour les années à venir. Aussi il lui demande de se prononcer avec fermeté pour le maintien de cette opération, et d'assurer les collectivités locales engagées dans ce projet du respect par l'Etat de ses engagements financiers.

Texte de la réponse

De nombreuses infrastructures de transport ferroviaires, routières et fluviales avaient été promises par le précédent gouvernement. Les délais prévus pour leur réalisation étaient souvent irréalistes sur le plan technique. Ces projets n'étaient pas non plus financés. Cette situation a conduit l'été dernier le Gouvernement à commander un audit des projets à l'inspection générale des finances et au conseil général des ponts et chaussées. Dans le même temps, les sénateurs Hubert Haenel et François Gerbaud ont été chargés d'un rapport sur le fret ferroviaire, et le sénateur Henri de Richemont d'un rapport sur le cabotage maritime. Enfin, l'étude prospective de la DATAR a permis de prendre en compte la dimension européenne et l'aménagement du territoire. Ces travaux ont constitué la base du débat sur les transports, qui s'est tenu le 20 mai à l'Assemblée nationale et le 3 juin au Sénat. Celui-ci a mis en évidence : un consensus sur la poursuite du développement des infrastructures de transport de notre pays pour développer sa place au centre de l'Union européenne élargie et concourir à l'aménagement du territoire ; l'insuffisance des moyens actuels et la nécessité de dégager de nouvelles ressources pour financer ce développement, en s'appuyant notamment sur l'exemple allemand de péage poids lourds ; l'accent mis par la représentation nationale sur la priorité à donner à l'intermodalité dans les transports ; la nécessité de simplifier les procédures et d'accélérer les calendriers de mise en oeuvre des projets. Le Gouvernement a, lors du débat parlementaire, souligné à nouveau que la France tiendrait les engagements qu'elle a souscrits pour la réalisation de la liaison ferroviaire transalpine Lyon - Turin. Il a précisé que, comme pour tous les autres projets d'infrastructures, le financement déterminerait le calendrier de sa réalisation, étant observé que la partie italienne se trouvait dans une situation semblable.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15745

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2619

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6667